



Toulon, le 31 octobre 2017

Simplification - Cartes grises et permis de conduire : les démarches se font en ligne !

Le traitement des demandes de carte d'identité, de passeport, de permis de conduire et de certificat d'immatriculation est modernisé et simplifié dans le cadre de la mise en place du « Plan préfectures nouvelle génération ».

Ces opérations sont désormais dématérialisées, ce qui évite aux usagers de se déplacer jusqu'aux guichets des préfectures et des sous-préfectures.

Ces services en ligne présentent de nombreux avantages : sécurité, gratuité, gain de temps, accessibilité 7j/7 et 24h/24, traitement plus rapide des demandes et, le cas échéant, possibilité de suivre l'avancement du dossier.

Un serveur vocal interactif national dédié aux appels concernant toutes demandes de titres (carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité et passeport) est mis à la disposition des usagers au 34 00 (0,06 centimes d'euros la minute).

Afin de prendre en compte ces nouvelles téléprocédures, les services de la préfecture et de la sous-préfecture de Draguignan fermeront définitivement leurs guichets cartes grises et permis de conduire à compter du 3 novembre 2017 à 12h. Les demandes de titres devront obligatoirement être effectuées sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) sur www.ants.gouv.fr



Plus d'informations sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var
Vincent BARASTIER 04 94 18 80 30 vincent.barastier@var.gouv.fr
Marielle SOLDANI 04 94 18 81 46 marielle.soldani@var.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83